



N° /ANCFCC/DCH

Rabat, le

٧ ماي ٢٠٢٤

١٨ ٥٨٥

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Jourada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Jourada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Jourada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de Département Audit Interne**.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 20, justifiant, au moins de 5 années d'expérience ou être classé au moins à l'échelle 20, justifiant, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17;

- ayant occupé au moins un poste de responsabilité de Chef de Service ;
- ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste de **Chef de Département Audit Interne**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain au plus tard **le 31 Mai 2024 (inclus)**.

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie

Karim TOUNOUATI



Fiche de poste

Poste	Chef du Département Audit Interne
Rattachement	Direction Audit et Contrôle Interne
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et piloter un programme annuel de missions d'audit, visant à vérifier l'application des procédures et règles ou bien à formuler des recommandations pour leur amélioration et renforcement ;
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la conduite de missions d'audit ou pilotage de missions confiées à des organismes externes ; ▪ Diriger personnellement les missions complexes ou sensibles ; ▪ Informer la Direction de l'avancement des missions et lui remonter les points nécessitant son intervention ; ▪ Développer les missions d'audit interne ; ▪ Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par les audits interne et externe ; ▪ Signaler une quelconque anomalie aux Directeurs supports et/ou fonctionnels concernés.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir connaissance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des attributions et des activités des entités métiers de l'Agence ; ▪ Des outils de l'audit interne, du contexte réglementaire de l'Agence et des techniques de conduite de projet ; ▪ Des techniques d'élaboration des tableaux de bord, des techniques de statistiques et de l'analyse financière et des principes comptables. - Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des plans d'action et des programmes relatifs à son Département ; ▪ La réalisation d'un diagnostic d'organisation et la conduite d'une démarche d'audit interne. ▪ Avoir une capacité d'analyse de synthèse et de conceptualisation; ▪ Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.